

REGLEMENT DU JEU « Laissez-nous votre avis et tentez de gagner 100 € » SUR INTERNET

ARTICLE 1 : société organisatrice

LA SOCIETE CASTORAMA, S.A.S. au Capital 304 186 300 € immatriculée au RCS Lille B 451 678 973 ayant son siège social situé Parc d'activités, CS50101 Templemars, 59637 Wattignies CEDEX prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé LE JEU « Laissez-nous votre avis et tentez de gagner 100 € ».

ARTICLE 2 : modalités de participation

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat sur le site www.castorama.fr

ARTICLE 3 : durée du jeu et participant

3.1 : Durée du jeu

Le jeu va durer du 06 au 19 août 2014 inclus (de 00h à 24h)

3.2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, ayant acheté un ou plusieurs articles chez Castorama, à l'exclusion des employés de Castorama ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

3.3 : Véracité des informations communiquées.

Castorama se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les Participants, notamment en lui demandant la preuve d'achat de l'article pour lequel un avis a été déposé.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi les données de création de compte et l'avis produit et à transmettre à Castorama des informations exactes. Le Participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Castorama se réserve le droit d'annuler la remise d'un lot si le gagnant n'a pas rempli le formulaire conformément à sa pièce justificative d'identité.

Tout formulaire dont une des mentions requises serait inexacte, ne sera pas pris en compte et entraînera, automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation au Jeu. Il appartient notamment au Participant de veiller à la validité de son adresse électronique pour garantir la validité de sa participation.

Le jeu est limité à une participation par personne physique même si celle-ci dépose plusieurs avis sur la période.

A tout moment, le Participant est tenu responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées, et des modifications qui pourraient intervenir.

ARTICLE 4 : déroulement du jeu

Ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour jouer, il suffit de

- Se connecter sur le site www.castorama.fr et de se rendre dans la rubrique « avis client » de la fiche produit concerné
- Le client clique sur « Donnez votre avis » puis s'identifie ou, le cas échéant, crée un compte.

- Le client laisse un avis sur le produit qu'il a acheté.
- La validation, et donc la publication de l'avis sur castorama.fr, entraîne son inscription au tirage au sort
- Le 26/08/2014, cinq participants seront tirés au sort.
- Les gagnants seront contactés par email afin de transmettre leur adresse postale
- Les lots (cartes cadeaux CASTORAMA de 100€) seront envoyés par courrier

La participation est strictement personnelle. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Castorama se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect des règles ainsi que des droits des autres Participants. Castorama pourra décider d'exclure un Participant et, de fait, annuler l'attribution éventuelle du lot s'il apparaît que ledit Participant a fraudé ou tenté de frauder, ou confié à l'Organisateur des données erronées, incomplètes ou inexactes et ce, sous quelle que forme que ce soit.

ARTICLE 5 : les lots

Sont mis en jeu pour la durée de l'opération, soit du 06 au 19 août 2014, 5 cartes cadeaux CASTORAMA d'une valeur unitaire de 100 € pour un total de 500 €.

La carte cadeau CASTORAMA a une durée de validité de 1 an à partir de la date d'envoi et peut être utilisée en magasin et sur le site internet de l'enseigne : www.castorama.fr. La carte cadeau est utilisable en une ou plusieurs fois dans la limite du solde disponible. Le solde de la carte peut être consulté directement dans les magasins Castorama. La carte cadeau n'est pas rechargeable, elle ne peut donner lieu à remboursement même partiel, ni être portée au crédit d'un compte bancaire ou d'une carte bancaire. Elle ne peut être ni échangée, ni revendue, ni remplacée en cas de perte, de vol ou de dépassement de la date de fin de validité, elle ne peut pas faire l'objet d'un escompte. Elle ne peut faire l'objet d'aucune opposition à son utilisation. Une carte cadeau Castorama ne peut être achetée avec des bons d'achats Castorama, ni avec une autre carte cadeau et ni avec une carte Castorama provisoire.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent pour quelque cause que ce soit, ils ne peuvent permettre l'acquisition de cartes cadeaux CASTORAMA.

CASTORAMA se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

ARTICLE 6 : détermination des gagnants et remise des lots :

Les gagnants seront prévenus par email du lot gagné leur demandant de communiquer leurs coordonnées dans les 20 jours puis pour les informer des modalités et de la date à laquelle le gain sera remis.

ARTICLE 7 : droit d'accès et de rectification

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification, modification et suppression des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer auprès du service clients de Castorama – CS50101 Templemars, 59637 Wattignies CEDEX -

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 9 : faculté de suspension du jeu

Le jeu peut être suspendu ou annulé en cas de force majeure, selon les cas reconnus par la jurisprudence.

ARTICLE 10 : Dépôt du règlement chez un Officier Ministériel :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé auprès de SCP Waterlot-Darras-Regula-Genon-Bienaimé-Vanveuren à Lille. Celui-ci est adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande en écrivant à Castorama, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur : Service Relation Clients Castorama – CS50101 Templemars, 59637 Wattignies CEDEX.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Lille.